

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2026

---

GARANTIR LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS FAMILIALES AUX ENFANTS PLACÉS -  
(N° 2493)

Adopté

N° AS1

## AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'il convient de laisser au juge la pleine possibilité d'apprécier la nécessité ou non de maintenir le versement des allocations familiales aux familles.